

12^{ème} JOURNÉE DES SCIENCES SOCIALES



Enfanter. Natalité, démographie et politiques publiques

**FONDATION POUR
LES SCIENCES SOCIALES**
sous l'égide de la Fondation de France

VENDREDI 28 MARS 2025

De 9h00 à 15h00

En partenariat avec

Le Monde

Sorbonne Université
28, rue Serpente, 75006 PARIS
Salle D421.

INSCRIPTIONS contact@fondation-sciences-sociales.org

Enfanter.

Natalité, démographie et politiques publiques

VENDREDI

28 MARS 2025

De 9h00 à 15h00

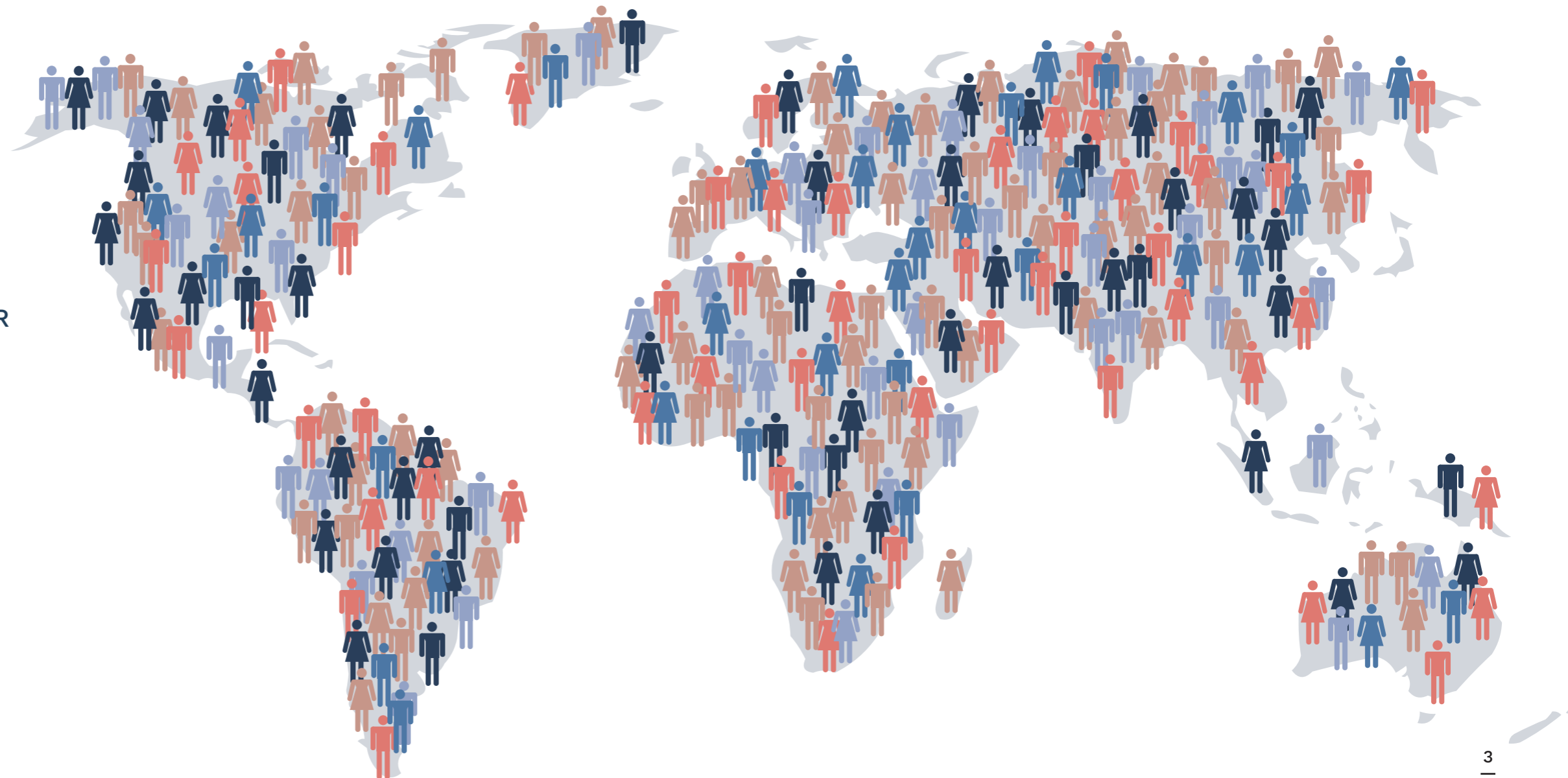
3 SESSIONS

1
DÉSIRS D'ENFANT
Pages 4 à 7

2
ÊTRE PARENT ET TRAVAILLER
Pages 8 à 10

3
BIENVEILLANCE
PARENTALE
Pages 11 à 13

La question de l'enfantement connaît actuellement de profondes transformations. Alors que la tendance est au déclin de natalité dans une grande partie du monde, le désir d'enfant de certains couples hétérosexuels et de même sexe fait appel, en Europe comme en Chine ou en Inde, à des procédures multiples allant de l'adoption aux innovations technologiques d'aide médicale à la procréation et même de gestation pour autrui. Dans quelles conditions ces projets d'enfantement se réalisent-ils ? Puis, lorsque l'enfant paraît, que sait-on des transformations de la parentalité ? La conciliation avec le travail et ses nouvelles modalités se pose-t-elle encore différemment pour les pères et les mères ? L'autorité parentale est-elle remise en cause ? Et pourquoi la République populaire de Chine essaie-t-elle actuellement de réglementer la parentalité sur un mode « scientifique » ?



SÉANCE 1

DÉSIRS D'ENFANT

L'IMMIGRATION, FACTEUR OUBLIÉ DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Mickaël Melki, Professeur d'Economie, Paris School of Business, Université Paris 2 Panthéon-Assas

Comment est-on passé de sociétés qui, historiquement, avaient beaucoup d'enfants à nos sociétés actuelles qui n'en font quasiment plus ? En effet, pendant des siècles, il était tout à fait courant que les femmes mariées aient huit enfants ou plus. Cette transition a commencé en Europe il y a deux siècles. Depuis, les sociétés, les unes après les autres, ont réduit massivement et durablement leur fécondité. Les recherches présentées ici montrent le rôle fondamental joué par la migration dans ce processus.

Pour comprendre cela, il faut avoir en tête deux éléments qui font de la France une exception, voire une anomalie dans l'histoire. La première est que la France est le premier pays au monde à avoir réduit massivement sa fécondité, sans que l'on sache exactement pourquoi. Cela s'est produit vers la fin du 18^{ème} siècle, soit au moins un siècle avant le reste de l'Europe. La deuxième est que la France a été historiquement une terre d'immigration massive, notamment à partir de 1850. Cela contraste totalement avec tous les autres pays d'Europe, qui sont à l'époque des terres d'émigration, vers le nouveau monde, mais ce que l'on sait moins, aussi vers la France.

Cette immigration massive vers la France a ainsi permis de diffuser les normes de fécondité françaises, c'est-à-dire basses, vers le reste de l'Europe. Comment cela s'est-il produit ? Premièrement, une étude de 400 000 dossiers d'étrangers naturalisés français a révélé que les migrants ont adopté les normes de fécondité françaises, et plus précisément les normes de leur département de résidence en France. Par exemple, un Italien qui arrivait à Paris à la fin du 19^{ème} siècle adoptait des normes de fécondité beaucoup plus basses que s'il s'installait en Bretagne où la fécondité était encore très élevée à cette époque. Deuxièmement, un fois ces normes assimilées, les migrants les diffusaient vers leur région d'origine en Europe. Cela pouvait se faire via plusieurs canaux tels que les migrations retour, des voyages temporaires dans leurs régions d'origine ou encore pas les correspondances écrites. Ces deux éléments combinés nous permettent de comprendre pourquoi les régions d'Europe qui ont envoyé le plus tôt, le plus de migrants en France sont celles qui ont réduit leur fécondité le plus tôt.

En conclusion, cette double particularité de la France, à savoir la réduction précoce de la fécondité et une immigration massive, a permis la diffusion des normes de fécondité modernes en Europe.

PARENTS OU CLIENTS ? CONSTRUIRE ET GUIDER LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ TRANSNATIONAL DE LA GPA

Marie Trespeuch, Maîtresse de conférences en sociologie, Sorbonne Université/GEMASS et Institut national d'études démographiques

Devenir clients d'un marché pour devenir parents n'est pas une évidence. C'est pourtant ce qui arrive chaque année en France à des personnes infertiles qui recourent, à l'étranger, à la gestation pour autrui ou « GPA ».

La GPA est une technique d'aide médicale à la procréation qui consiste à implanter dans l'utérus d'une femme porteuse (ou gestatrice) l'embryon de « parents d'intention » confrontés à des problèmes de fertilité.

Les raisons sont médicales (c'est le cas par exemple de femmes qui ne peuvent pas/plus porter d'enfant car leur utérus est absent ou non fonctionnel) mais l'infertilité peut également être sociale (c'est le cas des hommes seuls ou des couples d'hommes). Ces personnes se tournent vers une femme tierce pour porter leur enfant qui ne lui sera pas relié génétiquement. Cette pratique suscite de nombreux débats qui portent sur la marchandisation des corps ou la commercialisation des enfants et est interdite en France depuis 1994.

Les parents d'intention qui veulent y recourir se tournent vers des solutions à l'étranger, notamment aux États-Unis et au Canada.

À travers une quarantaine d'entretiens relatant les expériences des parents d'intention et le rôle des intermédiaires et des associations, le chapitre explore le marché transnational de la GPA en tant que « marché contesté ».

Le recours à ce mode d'enfantement n'est d'abord pas une décision prise à la légère et implique pour les parents d'intention de se confronter à un marché où de nombreux choix seront faits, à commencer par celui du pays de déroulement de la GPA. Ensuite, les intermédiaires, qui vont de l'agence de femmes porteuses à la clinique de fertilité, en passant par les avocats et les assureurs sont nombreux et interviennent dans des temporalités pas toujours faciles à appréhender. Enfin, il faut s'informer sur les coûts et trouver les ressources pour financer ces parcours souvent très onéreux. Ces étapes engendrent

de fortes incertitudes pour des parents d'intention qui risquent beaucoup d'argent, dans un pays lointain, pour un succès qui n'est pas toujours garanti.

Pour les aider, il existe des groupes de discussion en ligne, ainsi que des associations qui se chargent de rassurer leurs adhérents ou adhérentes, de légitimer leur projet parental, de les guider dans les démarches mais aussi de montrer quels comportements sont considérés comme éthiques ou acceptables. Ce travail montre aussi que si l'argent qui circule sur ce marché suscite une hostilité marquée dans l'opinion, cela rend mal justice à l'intense travail relationnel effectué par les acteurs marchands, associatifs, voire les parents eux-mêmes, pour donner une signification acceptable à ces transferts. Pour les parents devenus clients de ce marché, l'argent compense, rembourse voire rémunère un travail, mais il ne saurait jamais « acheter » un enfant.

QUELLES LIMITES D'ÂGE EN ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION FACE À L'AUGMENTATION DES NAISSANCES TARDIVES ?

Marie-Caroline Compans, Post-doctorante en démographie, Institut national d'études démographiques (INED)

Il devient plus difficile d'avoir un enfant naturellement avec l'âge. Pourtant, de plus en plus de personnes essaient de devenir parents après 40 ans, et se tournent alors vers l'assistance médicale à la procréation (AMP). Dans la plupart des pays, les lois limitent toutefois ce recours en fonction de l'âge des femmes, en conditionnant l'accès au remboursement de ce recours. Comment ces lois ont-elles évolué ? Se sont-elles adaptées à l'augmentation des naissances tardives ? Après un travail de collecte et de comparaison des lois de 26 pays européens et d'Asie de l'Est, ce travail identifie quatre types de réponse politique face à l'augmentation des naissances sur le tard :

D'abord un alignement, soit entre des limites d'âge strictes (proches de 40 ans) et des naissances tardives peu fréquentes dans des pays d'Europe de l'Est, ou à l'inverse des règles souples (ex : pas de limite d'âge) dans des pays scandinaves où les naissances tardives sont plus nombreuses.

Toutefois, dans la plupart des pays étudiés, il y a un décalage entre les lois et les tendances démographiques. En France par exemple, le remboursement de l'AMP est possible jusqu'à 43 ans pour les femmes. Cette règle a été adoptée dans les années 1990. Or, depuis,

la fécondité tardive a fortement augmenté, sans que les régulations ne soient changées pour s'adapter à ce phénomène. Cette restriction vise en grande partie à limiter le coût social du remboursement de l'AMP. Ensuite, d'autres pays d'Europe de l'Est ont quelque part adopté des règles souples (pas d'âge limite ou de 45 ans) qui ont anticipé l'augmentation des naissances tardives. On peut expliquer cette souplesse par une volonté de faciliter l'accès à l'AMP avec des visées pronatalistes.

Enfin, seulement trois pays parmi ceux étudiés ont régulièrement changé leurs lois pour s'adapter aux évolutions de la fécondité sur le tard.

Finalement, les règles d'âge dans l'encadrement de l'AMP suivent peu les changements démographiques. D'autres motivations prévalent et sont propres à chaque pays.

DEVENIR PARENTS CHEZ LES PERSONNES HOMOSEXUELLES EN CHINE

Renyou Hou, anthropologue, chargé de recherche au CNRS, LISST – Centre d'Anthropologie Sociale (UMR 5193)

Devenir parent représente un défi majeur pour les personnes homosexuelles en Chine, où le mariage entre personnes de même sexe est interdit, et où l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) et à la gestation pour autrui (GPA) est strictement réservé aux couples hétérosexuels mariés. Cette étude analyse les stratégies adoptées par les personnes homosexuelles pour devenir parents, malgré des contraintes sociales, politiques et familiales.

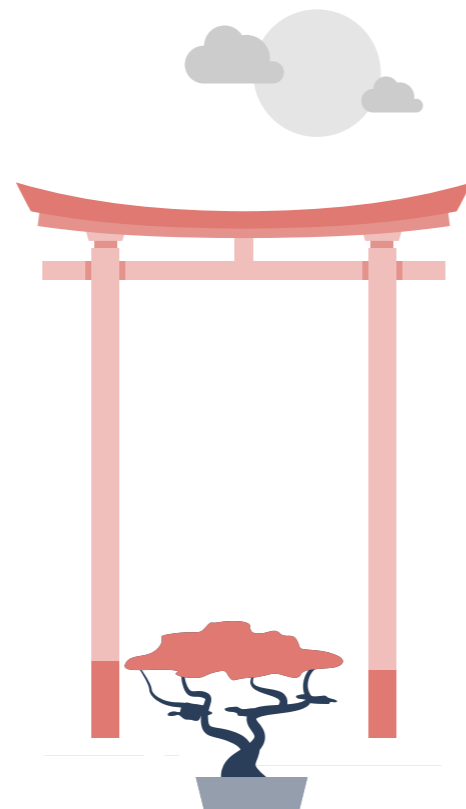
S'appuyant sur une enquête ethnographique réalisée en 2023-2024 auprès d'associations LGBT et de parents d'intention, cette recherche identifie trois configurations principales :

- **Mariage de mensonge (骗婚)** : certaines personnes dissimulent leur homosexualité à leur partenaire hétérosexuel, établissant des unions fondées sur le mensonge.
- **Mariage coopératif (形婚)** : d'autres choisissent des unions arrangées entre gays et lesbiennes, conciliant les attentes familiales et une relative liberté dans leur vie amoureuse et sexuelle.
- **PMA et GPA hors mariage** : certains couples homosexuels ont recours à la PMA ou à la GPA à l'étranger ou via des agences souterraines, en dehors de l'institution du mariage. Dans ces situations, un seul parent possède le lien biogénétique avec l'enfant.

Les résultats préliminaires révèlent plusieurs enjeux cruciaux :

- 1. Inégalités de genre persistantes** : dans les mariages de mensonge ou coopératifs, les lesbiennes endurent souvent des sacrifices importants pour le bien-être de l'enfant, tandis que les gays jouissent d'une plus grande autonomie personnelle et sexuelle.
- 2. Rôle déterminant des grands-parents** : dans les projets de PMA et GPA, les grands-parents d'intention jouent un rôle clé, tant comme soutiens financiers que comme moteurs de l'initiative.
- 3. Fragilité des relations conjugales** : l'arrivée d'un enfant peut fragiliser l'équilibre des couples homosexuels, le parent sans lien biogénétique se trouvant parfois marginalisé dans la gestion quotidienne de la vie familiale.

Cette étude, encore en cours, nécessite des investigations supplémentaires pour mieux comprendre l'impact de ces pratiques sur les dynamiques de parenté et les rapports de genre en Chine.



SÉANCE 2 ÊTRE PARENT ET TRAVAILLER

LES REPRÉSENTATIONS DE LA PARENTALITÉ SONT-ELLES LIÉES AUX NORMES DE GENRE ?

Romain Delès, Maître de conférences en Sociologie, Université de Bordeaux, Centre Émile Durkheim, Institut Universitaire de France

Les sociétés européennes produisent des cultures de parentalité très contrastées, dans lesquelles les représentations du bonheur parental varient nettement. Pour ne donner qu'un chiffre, 41% des parents français déclarent que les enfants « empiètent sur la liberté des parents », contre moins de 5% en Suède.

On a longtemps attribué la baisse de la fécondité et de l'attractivité de la parentalité à l'égalité de genre : quand les femmes entrent sur le marché du travail, des tensions nouvelles apparaissent dans l'espace familial et les représentations de la parentalité et des enfants ont toutes les chances d'apparaître moins optimistes. Or, depuis les années 2000, une tendance nouvelle semble se dessiner dans certains pays, en particulier dans les pays nordiques : une égalité de genre extensive, c'est-à-dire à la fois dans le domaine professionnel mais aussi domestique, semble associée à des représentations optimistes de la parentalité. C'est ce que certains auteurs nomment « le retour de la famille ».

Cette étude explore donc la relation entre les régimes de genre et les représentations de la parentalité dans 14 pays d'Europe de l'Ouest et tente d'identifier des signes de cette nouvelle dynamique.

Il propose une typologie innovante, intégrant les inégalités professionnelles et domestiques, pour surmonter les limites des classifications traditionnelles centrées uniquement sur l'intégration des femmes au marché du travail.

Trois régimes de genre sont identifiés :

- 1. Le régime des rôles symétriques** (Pays nordiques), marqué par une égalité dans les sphères professionnelle et domestique, produisant des représentations positives de la parentalité.

- 2. Le régime de la double journée féminine** (France, Belgique, Autriche, Portugal), dans lequel une forte participation des femmes au marché du travail est combinée à des inégalités persistantes dans la sphère domestique, générant un pessimisme parental élevé.

- 3. Le régime des arrangements traditionnels** (Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Irlande), caractérisé par une division genrée traditionnelle des rôles, dans lequel la stabilité des attentes sociales de genre produit en réalité peu de pessimisme parental.

L'analyse révèle ainsi une relation en U inversé entre l'égalité de genre et le pessimisme parental. Les régimes symétriques et traditionnels, bien qu'opposés, sont associés à une parentalité perçue plus positivement, contrairement au régime de la double journée féminine, où les femmes cumulent les contraintes professionnelles et domestiques. Ces constats éclairent la nécessité de politiques favorisant une égalité étendue pour améliorer la satisfaction parentale et l'équilibre de genre. Cette étude permet de discuter et de comprendre à nouveau frais le cas français, typique d'une révolution de genre inachevée, où l'émancipation professionnelle des femmes reste entravée par la charge domestique non partagée.

SÉANCE 2

ÊTRE PARENT ET TRAVAILLER

L'IMPLICATION DES PÈRES AU COURS DE LA PETITE ENFANCE

Estelle Herbaut, Chaire de professeur junior CNRS en sociologie, Centre Max Weber et Laboratoire de L'Education

Quel est le niveau d'implication des pères dans les tâches domestiques et parentales après la naissance d'un enfant ? Quelles sont les familles dans lesquelles les pères sont plus impliqués ?

Ces questions sont particulièrement importantes, car la petite enfance est une période charnière pour le développement de l'enfant et elle est déterminante pour la répartition des tâches dans le couple sur le long terme. Mon travail s'appuie sur l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) et j'ai analysé l'évolution de l'investissement des pères jusqu'aux deux ans de l'enfant, pour près de 10 000 couples hétérosexuels.

Les données montrent que la répartition des tâches domestiques et parentales reste majoritairement inégalitaire : en moyenne, seulement deux tâches sur cinq sont partagées ou effectuées plus souvent par le père, aussi bien pour les tâches domestiques que pour les tâches parentales (les soins à l'enfant). Le jeu avec l'enfant est le seul domaine où la majorité des pères s'investissent autant que la mère. Certaines activités sont plus souvent investies par les pères (par exemple, les courses d'alimentation, emmener l'enfant sur son lieu de garde, jouer) alors que d'autres restent très

majoritairement du ressort des mères, comme les soins au nourrisson ou la gestion du linge qui n'est partagée que dans 17% des couples. Les pères choisissent plus souvent les tâches dans lesquelles ils s'investissent et reconnaissent éviter certaines tâches perçues comme des corvées.

J'observe aussi que le père a tendance à s'impliquer davantage quand la mère est cadre. Le temps de travail de la mère joue aussi, et les deux effets se cumulent, mais l'effet de la profession de la mère est le plus important. Cela montre que les inégalités de genre au sein de la famille ne découlent pas simplement de différences de temps disponible, mais résultent aussi de négociations au sein du couple en fonction des positions sociales de chaque conjoint et que le statut professionnel de la mère est déterminant.

En conclusion, ce travail souligne l'ampleur des inégalités de genre dans la sphère domestique en France, pour les couples hétérosexuels qui ont un enfant, et le lien entre l'implication des pères dans la sphère domestique et la position des mères dans la sphère professionnelle.

TRAVAILLER ET VIVRE EN HORAIRES DÉCALÉS : QUELS IMPACTS SUR L'ARRIVÉE DES ENFANTS EN FRANCE ?

Anne Lambert, sociologue, Institut national d'études démographiques

Travailler la nuit, tard le soir, tôt le matin ou encore le week-end, et être régulièrement exposés à des horaires non-standards dans le cadre de son travail, influe-t-il sur le désir d'enfant(s) et les modes d'entrée dans la parentalité ? Paradoxalement, cette question a été peu étudiée malgré la hausse des horaires non-standards de travail d'une part, et le recul des naissances d'autre part. La littérature épidémiologique s'est concentrée sur l'impact du travail de nuit et a montré que ce dernier perturbe le rythme circadien et le cycle hormonal. Mais dans les approches quantitatives sont limitées faute de données adaptées, et les mécanismes causaux restent difficiles à établir du fait de risques d'endogénéité et d'effets de sélection, les femmes souhaitant avoir des enfants pouvant renoncer aux emplois à horaires décalés. En outre, les horaires de nuit constituent aujourd'hui une part minoritaire des horaires décalés. D'autres horaires décalés pourraient avoir des effets directs sur le corps, mais aussi indirects sur l'équilibre des relations conjugales, la vie sexuelle et les projections dans la bonne disponibilité temporelle des pères et des mères.

Ainsi, dans ce travail nous nous intéressons, à l'aide d'approche qualitative et d'un corpus de quatre-vingts entretiens biographiques, aux effets des horaires atypiques de travail sur les représentations

de la parentalité et le vécu de la grossesse, éclairant une facette méconnue des inégalités. Refusant de dissocier le biologique du social, nous considérons la diversité des ajustements mis en oeuvre et analysons leurs variations selon le genre et la classe.

En France, les horaires non-standards se développent face à la demande de services peu qualifiés et à la dérégulation du travail et touchent de plus en plus de femmes. Environ 36% des salariés travaillent ainsi avec des horaires décalés. L'analyse des données montre l'ampleur et la diversité des processus d'ajustement en jeu, bien en amont des naissances. Tout se passe comme si les femmes anticipaient le travail d'articulation des temps sociaux dans un contexte où l'offre de garde à horaires adaptés est réduite. Les analyses soulignent, en outre, l'importance des mécanismes physiologiques d'ajustement - fausses-couches, grossesses retardées et grossesses à complications. Pour autant, peu de femmes établissent des liens entre leurs horaires de travail et les difficultés vécues, signe de la faible visibilité des inégalités temporelles dans la société française, mais aussi de la prédominance des approches physiologiques de la santé reproductive.



SÉANCE 3

BIENVEILLANCE PARENTALE

LA PARENTALITÉ : UN ENJEU NATIONAL EN CHINE CONTEMPORAINE

Manon Laurent, *postdoctorante sociologue et politiste, Collège de France*

Imaginez une loi qui dicte aux parents comment élever leurs enfants ! En Chine c'est le pari de la Loi de Promotion de l'Education Familiale adoptée en 2021. Etudiant l'origine du texte et ses 55 articles, j'analyse comment la promotion d'une « parentalité scientifique » cache un discours nationaliste et crée des inégalités. Pendant un an, en 2018, je me suis immergée dans le monde des parents d'une grande ville chinoise, observant la compétition sociale, les plannings chronométrés, et les discussions dans les salles d'attente des cours d'anglais. Trois ans plus tard, la loi de Promotion de l'Education Familiale montre l'intérêt du gouvernement pour ces questions.

Dès les années 1950, il y a une compétition pour désigner les familles aux cinq vertus, celles qui sont dévouées au travail, qui gèrent leurs finances de façon économe et efficace, qui s'occupent bien de leurs enfants et des personnes âgées, qui sont patriotes, et enfin qui abandonnent les superstitions traditionnelles au profit des savoirs scientifiques et de la modernité. En 2021, officiellement, il s'agit toujours de promouvoir une 'parentalité scientifique' pour le bien-être des enfants. Les parents doivent investir du temps, de l'argent et de l'énergie dans l'éducation en étudiant le développement cognitif de l'enfant ou des méthodes pédagogiques innovantes pour sensibiliser à la lecture, aux mathématiques ou aux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cependant, la loi

ne prend pas en compte les conditions matérielles et socio-économiques qui contraignent les familles. Les normes parentales valorisées sont celles des classes moyennes urbaines, mais celles-ci ne sont pas accessibles à tous. Cependant, la loi renforce des rôles parentaux genrés en particulier celui des mères, qui sont responsables morales de l'avenir de leurs enfants et de la nation tout entière.

Ce sont les écoles qui sont en charge de mettre en œuvre la loi en organisant des conférences ou des cours du soir pour les parents. Les écoles parentales sont assez courantes en Chine. Cependant, la plupart des parents rencontrés lors de mon séjour sur place étaient sceptiques au sujet de ces formations obligatoires, les considérant souvent comme une perte de temps et d'argent. La pression pour participer à ces formations est importante puisqu'une absence parentale peut impacter la réputation et les résultats scolaires de l'enfant.

En réalité, cette loi sert également un objectif nationaliste : former des citoyens modèles, patriotes et productifs. D'après l'article 16, les parents doivent transmettre l'amour du Parti, de la Patrie, du peuple et du socialisme. D'autres pays ont des lois similaires, mais ce qui fait la spécificité du cas chinois c'est l'idéologie nationaliste qui l'accompagne.

En résumé, en imposant un modèle unique, la Chine renforce son contrôle sur la population, jusque dans la sphère la plus intime.

POURQUOI LES INDIENS ADOPTENT-ILS SURTOUT DES FILLES ?

Jean-François Mignot, *chargé de recherche, démographie, GEMASS, CNRS / Sorbonne Université*

En Inde aujourd'hui, les couples préfèrent avoir des garçons plutôt que des filles. C'est pourquoi, depuis plusieurs décennies, certains couples avortent leurs fœtus féminins, jusqu'à avoir le garçon qu'ils désirent. Mais malgré cela, depuis au moins les années 2000, la plupart des enfants adoptés en Inde sont des filles. Alors comment cela se fait-il ?

• Est-ce que les adoptants indiens préfèrent adopter des filles parce qu'ils font plus confiance à leur capacité à s'attacher à des parents adoptifs, ou parce qu'ils craignent moins la crise d'adolescence d'une fille que celle d'un fils ?

• Est-ce que les parents adoptifs craignent que les garçons adoptables, pour avoir été abandonnés, doivent avoir de graves problèmes de santé ?

Quand on examine les statistiques d'adoption de mineurs en Inde depuis les années 1990, il apparaît que si la plupart des adoptés sont des filles, c'est plutôt parce que la plupart des enfants adoptables sont des filles et ce du fait que la plupart des enfants abandonnés sont des filles.

Au final, la situation n'est pas aussi paradoxale qu'il paraît : le fait que la plupart des adoptés sont des filles vient confirmer que les couples indiens préfèrent les garçons.



CONCILIER LES DROITS DE L'ENFANT AVEC L'AUTORITÉ PARENTALE

Lynda Gaudemard, *Enseignante-chercheuse en philosophie, Laboratoire de théorie du droit, Université d'Aix-Marseille*

Pourquoi les droits de l'enfant peinent-ils à être appliqués, y compris dans les pays qui sont des modèles de protection des droits de l'homme ? Dans un communiqué de presse du 19 janvier 2024, l'ONU soulignait l'insuffisance de la prise en compte de la parole de l'enfant en France et la nécessité de renforcer l'effectivité de ses droits en favorisant son autonomie. Or l'autonomie de l'enfant est le plus souvent entravée par ses parents qui prennent des décisions à sa place. L'autorité parentale peut être en conflit avec certains droits fondamentaux de l'enfant comme le droit d'être libre, d'avoir une vie privée, et d'être entendu. Comment concilier les droits de l'enfant avec l'autorité parentale ? Si l'enfant est une personne humaine ayant le droit de se déterminer, l'autorité parentale est-elle justifiée moralement ?

Cette recherche, qui s'inscrit dans une perspective philosophique, a pour objectif de montrer que l'enfant possède les caractéristiques pour être un agent moral qui a le droit d'être entendu, au même titre que l'adulte ; pour que ses droits soient mieux respectés, les parents doivent favoriser de manière effective le développement de son agentivité morale. Pour parvenir à ce résultat,

nous avons centré notre étude sur la notion d'autonomie en montrant qu'elle doit être distinguée du concept de rationalité. Il résulte que l'enfant est aussi autonome puisqu'il sait raisonner, entretenir des liens affectifs et faire des choix. Cette étude s'appuie sur des travaux en philosophie moderne et contemporaine qui apportent des clarifications conceptuelles sur des notions centrales dans les études sur les droits de l'enfant. L'approche philosophique permet également d'identifier certains présupposés infondés présents implicitement dans les législations et les pratiques professionnelles autour de l'enfant.

Afin que les résultats de cette recherche permettent de formuler des recommandations concrètes, nous avons également mobilisé d'autres disciplines (droit comparé, psychologie du développement, histoire, sociologie) et observé les pratiques de magistrats auditionnant des enfants. En apportant des précisions conceptuelles dans le domaine juridique, les arguments développés dans le cadre de cette recherche peuvent orienter les futures législations sur l'enfant et l'autorité parentale afin de les rendre plus respectueuses des droits de l'enfant et de son intérêt supérieur.

12^{ème} JOURNÉE DES SCIENCES SOCIALES

Chaque année depuis 2012, la Fondation pour les sciences sociales met en place douze bourses d'appui à la rédaction d'un article inédit dans un domaine de recherche commun.

Toutes les sciences sociales sont concernées : économie, droit, sociologie, histoire, géographie, études urbaines, science politique, anthropologie...

Les bourses s'adressent aux chercheurs en début ou milieu de carrière. Sont éligibles les personnes de toute nationalité et tout statut, rattachées à des universités ou des organismes français (même si elles exercent à l'étranger), titulaires d'une thèse de doctorat.

Les contributions doivent être nourries de données et publiables dans des revues scientifiques. Rédigée avec l'appui éditorial de la Fondation, une version plus accessible est présentée à la Journée des sciences sociales. Au préalable, plusieurs réunions avec la direction scientifique offrent aux lauréats l'occasion unique de discuter entre eux leurs projets et de se former à la prise de parole.

FONDATION POUR LES SCIENCES SOCIALES

Créée en 2011 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation pour les sciences sociales (FSS) entend soutenir le développement de la recherche et du débat en sciences sociales.

Sa directrice scientifique est **Claudia SENIK**, Professeur d'économie à Sorbonne-Université et à PSE-Ecole d'économie de Paris.

Le comité scientifique comprend :

Hippolyte D'ALBIS

Directeur de recherche au CNRS et professeur à l'Ecole d'économie de Paris

Florence G'SELL

Professeur de droit privé à l'Université de Lorraine

Monika QUEISSER

Directrice de la division Politiques sociales de l'OCDE

René SEVE

Président de l'Association française de philosophie du droit

Florence WEBER

Professeure à l'École normale supérieure

Financée sur fonds privés, la FSS est administrée par un comité exécutif. Ses orientations de recherche relèvent uniquement de la direction scientifique et du comité scientifique.

CONTACT contact@fondation-sciences-sociales.org

SITE <http://fondation-sciences-sociales.org>

En partenariat avec

Le Monde